

Ministère de l'Éducation Nationale

Beaux-Arts

Direction des Services
d'Architecture

Inventaire des Sites

PREFECTURE

ETAT FRANCAIS

27 MAI 1944

INDRE-&-LOIRE

ARRETE

Le Ministre Secrétaire d'Etat à
l'Education Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments Naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application de la loi n°421 du 28 Juillet 1943;

ARRETE :

Article premier

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général les vieux Logis de Beaulieu (Indre et Loire).

Délimitation du site:

- 1°) Perspective vers le clocher abbatial: façades sur rue des constructions cadastrées section B n°268, 269, 272, 582, 583, 585, 586, 266, 267, 243, 240, 239. (rue de l'Abreuvoir) 281, 283, 284, 332, 285. (rue des Morins) - la Voie publique au droit de ces constructions.
- 2°) Perspective vers Saint-Laurent: façades sur rue des constructions cadastrées section B n°272, 581, 582, fontaine communale (rue Saint Laurent). La voie publique au droit de ces constructions.
- 3°) Manteau de cheminée de la maison des Templiers: pignon Ouest de la construction cadastrée section B n°279.
- 4°) Maison du Prieur: façade sur rue de la construction cadastrée section B n°604.
- 5-6) Place communale et ancien bâtiment conventuel: place communale Immeubles nus ou façades d'immeubles bâtis cadastrés section B n°229 à 236. Abords Est de l'ancienne abbatiale (immeubles nus ou façades d'immeubles bâtis cadastrés section B n°227, 228, 244, à 246. La voie publique au droit de ces immeubles.
- 7°) Terrains situés entre l'église Saint-Laurent et l'ancienne abbatiale: immeubles nus ou façades d'immeubles bâtis cadastrés section B n°237, 238, 241, 242.
- 8°) Anciennes Postes: façade sur rue de la construction cadastrée section A n°74.
- 9°) Façade de maison XII° XV° rue Bourgeoise: façade sur rue de la construction cadastrée section B n°560.
- 10°) Maisons XV° rue Bourgeoise: façade sur rue des constructions cadastrées section B n°457 et 458.
- 11°) Bâtiment de l'ancienne Léproserie: façades sur rue de la construction cadastrée section B n°190.

./...

LR

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

ÉTAT FRANÇAIS.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET
DES SITES.

ARRÊTÉ.

Classement de Sites.

Le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation nationale.

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;

~~Vu l'arrêté du 27 août 1943 pris par application de la loi n° 421 du 28 juillet 1943~~
Vu l'arrêté du 27 août 1943 pris par application de la loi n° 421 du 28 juillet 1943

Vu l'adhésion en date du 30 mai 1943 donnée par PLISSONNIER Jean Roger, rue Guigné - Beaulieu (Indre et Loire), propriétaire de l'immeuble sis sur la parcelle cadastrale n° 277, Section B

146-646-1 4839. [37575]

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

— La façade sur la rue Guigné à Beaulieu (Indre et Loire) du logis XVe siècle sis sur la parcelle cadastrale n°277 section B

est classée parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département d'Indre et Loire, au maire de la ville de Beaulieu ainsi qu'au propriétaire intéressé qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé

Paris, le

18 AVRIL 1944

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts